

Devenir auto-entrepreneur menuisier

Description

L'auto-entrepreneur menuisier est tenu de respecter diverses obligations liées à son **statut**. Pour accéder à ce métier du BTP et profiter de ses nombreux avantages, il faut que le spécialiste dans les ouvertures et l'agencement développe un certain nombre de qualités et accomplisse différentes démarches. Et bien avant de se lancer, il doit être préparé au mieux afin de réussir dans le domaine.

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

Auto-entrepreneur menuisier : quels sont les points clés à connaître ?

Avant tout, il convient de savoir que la menuiserie compte parmi les **activités artisanales réglementées**. Le menuisier doit s'immatriculer au RM ou Répertoire des métiers. Par ailleurs, la CMA ou Chambre de métiers et de l'artisanat est son CFE compétent. Et voici son **code APE** : 43.32A – Travaux de menuiserie bois et PVC.

Il est tout aussi important de savoir qu'il est obligatoire d'avoir la **carte d'artisan ambulant** en exerçant le métier en auto-entrepreneur. Et pour conserver le statut, le chiffre d'affaires ne doit pas aller au-delà de 72 600 euros. Quant au montant des cotisations, il s'élève à 22 % du CA.

Bon à savoir : la carte d'artisan ambulant coûte 30 euros. Elle est valable pendant 4 ans et renouvelable.

Parmi les points clés à connaître figure encore le fait que l'auto-entrepreneur menuisier **relève des BIC** ou Bénéfices industriels et commerciaux. En moyenne, il touche entre 40 euros et 50 euros par heure.

Pour les **prestations de service**, la franchise en base de TVA s'établit à 36 800 euros. Autres points importants à noter : l'auto-entrepreneur menuisier **peut exercer une activité mixte**. Quand c'est le cas, le seuil de son chiffre d'affaires s'établit à 188 700 euros.

Dans tous les cas, ce dernier doit être déclaré tous les mois ou tous les trimestres. Comme **mode d'imposition**, le déclarant a le choix entre le :

- Prélèvement à la source ou PAS ;
- [Versement forfaitaire libératoire](#).

À noter : avant l'immatriculation, le [SPI](#) est proposé au futur auto-entrepreneur. Le stage est facultatif, mais recommandé. Il permet d'apprendre les bases de la gestion de la micro-entreprise.

Qu'est-ce que le menuisier auto-entrepreneur ?

Ses clients font appel à son service pour réaliser des fenêtres, des portes ou encore des volets. **Travaillant le bois**, le menuisier auto-entrepreneur fabrique également des escaliers et des meubles. Il peut même :

- Concevoir et élaborer des plans pour tout ouvrage ;
- Sélectionner des matériaux selon les besoins des clients ;
- Donner des conseils pertinents aux clients ;
- Réaliser des travaux de finition (ponçage, vernissage ou encore teinte).

L'auto-entrepreneur menuisier **peut se spécialiser** dans :

- La construction pour les travaux du gros œuvre (installation de poutres, charpentes ou encore cloisons) ;
- L'art du bois (décoration, aménagement, etc.).

De ce fait, il est possible de [créer une entreprise de fabrication de meubles](#).

Parmi les **menuisiers artistes-décorateurs**, on peut citer les :

- Ébénistes ;
- Doreurs sur bois ;
- Sculpteurs.

Le travailleur indépendant a même le choix de devenir poseur-agenceur. Sa principale mission consistera alors à fabriquer et poser des ouvertures sur-mesure. Au sujet du menuisier constructeur, il arrive qu'il **travaille également l'aluminium ou le PVC**.

Missions

L'auto-entrepreneur menuisier **propose ses services aussi bien auprès des particuliers que des professionnels**. Il est amené à se déplacer à leurs domiciles ou à leurs bureaux pour accomplir divers travaux. Il passe alors l'essentiel de son temps dans son atelier et sur les chantiers. Notons qu'il n'est pas rare qu'il travaille également en sous-traitance, pour le compte d'un constructeur immobilier ou d'un autre maître d'ouvrage. Dans tous les cas, il passe généralement sa journée de travail à :

- Réaliser des plans ;
- Sélectionner et découper du bois ;
- Poser des éléments sur les chantiers ;
- Conseiller des clients ;
- Créer des meubles.

Qualités requises

Un certain nombre de qualités sont indispensables pour exercer le métier d'auto-entrepreneur menuisier. Parmi celles-ci, on distingue :

- L'habileté ;
- La polyvalence ;
- La créativité ;
- La rigueur ;
- Une bonne condition physique.

Il faut également un certain **sens de l'esthétique**, surtout lorsqu'il travaille des supports visibles. En toutes situations, il est tout aussi important de savoir faire preuve de concentration en réalisant des travaux de menuiserie afin d'éviter le risque d'accident.

En étant polyvalent, le menuisier indépendant n'éprouvera aucune difficulté à intervenir sur divers types de chantiers. En effet, il doit à la fois :

- Être bon en mathématiques ;
- Maîtriser le dessin industriel ;
- Maîtriser les outils informatiques utilisés dans le cadre de son travail.

Avec un **large champ de compétences**, il saura s'adapter aussi naturellement à tous

les cas qui peuvent se présenter.

Devant souvent traiter directement avec sa clientèle, l'auto-entrepreneur menuisier doit également **avoir le sens commercial**. En développant cette qualité, il saura répondre au mieux aux besoins de ses clients.

Bon à savoir : il est impératif qu'il ait aussi une solide connaissance des normes de sécurité. Après les travaux, il doit évacuer par exemple les déchets toxiques en respectant l'environnement.

Quelles sont les démarches à effectuer pour devenir menuisier ?

Pour accéder au métier, il faudra passer par quelques étapes essentielles. Après avoir suivi la formation adéquate, il est nécessaire de réaliser une [étude de marché](#) et d'établir un business plan **pour se lancer sereinement dans le domaine**. Parmi les principales démarches à effectuer pour devenir menuisier, on retrouve également la recherche des premiers clients.

Formation

Le métier étant réglementé, le menuisier doit **justifier sa compétence**, soit par :

- Un BEP ou un CAP ;
- 3 ans d'expérience professionnelle en menuiserie.

En ayant assez d'expériences dans le domaine, il est ainsi possible d'**exercer l'activité sans diplôme**. Que le menuisier ait travaillé en tant que salarié ou indépendant, il faudra tout simplement qu'il obtienne une attestation de reconnaissance de qualification professionnelle à la CMA dont il dépend.

Pour se perfectionner ou bien apprendre les bases du métier, le futur auto-entrepreneur peut suivre une formation pour acquérir, soit un :

- CAP constructeur bois ;
- CAP Art du bois ;
- CAP menuisier-installateur ;
- CAP menuisier aluminium et verre ;
- BP menuisier ;
- Bac pro menuisier agenceur ;

- Bac pro constructeur bois ;
- BTS SCBH ou Systèmes constructifs bois et habitat ;
- BTS DRB ou Développement et réalisation bois.

Pour rappel, il est **possible de suivre une formation pour obtenir un CAP dès la fin du collège**. En général, elle dure 2 ans. Une fois le certificat en poche, l'apprenant aura encore la possibilité de poursuivre ses études pour décrocher un BP. Par ailleurs, le BTS est surtout accessible aux titulaires du baccalauréat.

Étude de marché

Cette étape est essentielle **pour partir sur de bonnes bases**. Elle fait partie des principaux prérequis auxquels le menuisier doit penser avant de démarrer son activité. Elle consiste surtout à :

- Évaluer la demande ainsi que la taille du marché ;
- S'informer sur la concurrence ;
- Se renseigner sur les moyens et les besoins des clients ;
- Tenir compte des fournisseurs (offres, prix, etc.)

Une fois que le menuisier indépendant a une zone de prédilection pour accomplir son travail, il n'aura alors plus qu'à réaliser l'étude de marché **pour connaître sa cible ainsi que les tarifs à appliquer**. Il sera ainsi plus facile pour lui de séduire les clients intéressés par le service.

Business plan

S'appuyant sur l'étude de marché, cette étape doit être réalisée en second lieu. Elle consiste à établir un plan de trésorerie et un bilan prévisionnel. Il s'agit de **définir également les besoins de lancement**, tels que :

- Les charges ;
- L'achat de matériel ;
- La location éventuelle et l'aménagement de l'atelier.

Les micro-entrepreneurs ont tendance à négliger le [business plan](#) alors que c'est un outil indispensable à la gestion du projet. En plus de leur être utile, le document permet à leurs investisseurs d'en savoir davantage sur l'auto-entreprise. En effet, il aide à **définir et structurer** la stratégie utilisée et à anticiper le démarrage.

Appelé également **plan d'affaires**, c'est un document écrit qui présente dans les

moindres détails l'évolution de la micro-entreprise pour ses premières années d'existence. Le rédiger demande de la réflexion et du temps.

Attention, **il ne s'agit pas du business model** qui est un élément à part entière du plan d'affaires et présente tout simplement le concept et les techniques utilisées pour réaliser le chiffre d'affaires souhaité.

En somme, le business plan permet de vérifier la **solidité du projet**, en aidant le menuisier indépendant à se projeter sur le long terme. Non seulement il aide à structurer les idées, mais il aide également à :

- Mettre en évidence les risques à prendre ;
- Identifier les points forts du projet ;
- Évaluer la pertinence de l'offre ;
- Définir la stratégie digitale et marketing ;
- Anticiper les sorties d'argent.

S'il est rédigé pour soi, aucune mise en forme particulière n'est obligatoire. Il suffit que tout soit clair et précis. En revanche, s'il est établi **pour convaincre des investisseurs**, il est essentiel de soigner sa présentation en suivant un formalisme spécifique tout en cherchant à se démarquer. Quand c'est le cas, mieux vaut le confier à un prestataire spécialisé. Cette démarche permet à l'auto-entrepreneur menuisier de bénéficier d'un gain de temps non négligeable.

Le business doit **être réaliste et aller à l'essentiel**, et son contenu cohérent. Il faut bien adapter les informations en fonction de son destinataire. Les points importants du document sont à mettre en exergue.

Trouver vos premiers clients

Cette étape semble difficile à réaliser, mais il n'en est rien lorsque l'on adopte la bonne stratégie de communication. Les groupements d'entreprises de sa région peuvent aider le menuisier indépendant à trouver ses premiers clients. Il a également le choix de miser sur le **bouche-à-oreille** ou de solliciter **son réseau personnel et professionnel** au démarrage de son activité. Des partenariats avec d'autres artisans lui seront également d'une grande aide.

Il est bon de noter que la menuiserie est très demandée. Le moyen le plus facile de développer son carnet d'adresses est de se servir de son cercle de connaissances. Ensuite, il faudra démarcher en effectuant du porte-à-porte et prospecter les professionnels du secteur à l'aide de la **publicité de proximité**. Pour ce faire, le

menuisier indépendant peut utiliser des affiches ou des cartes de visite.

Toujours dans le cadre de la démarche, il aura tout intérêt à consulter les permis de construire disponibles gratuitement dans sa mairie. Il a même la possibilité de **s'abonner sur des plateformes** qui mettent en relation avec les clients, sans oublier de recourir aux nouvelles technologies, en créant son propre site internet et en se faisant connaître sur les réseaux sociaux.

À noter : pour trouver ses premiers clients, il est tout aussi important de se construire une réputation, en soignant les supports de communication.

Comment créer son statut d'auto-entrepreneur ?

Le menuisier indépendant est tenu de créer officiellement son statut d'auto-entrepreneur, en dressant un **dossier complet à envoyer au Répertoire des métiers**. Les démarches d'immatriculation sont particulièrement simplifiées. Une simple déclaration en ligne remplace toutes les formalités de création d'entreprise classiques.

Bon à savoir : si vous êtes salarié d'une entreprise, il est possible de [démissionner pour devenir auto-entrepreneur](#).

La création du statut d'auto-entrepreneur peut s'effectuer **en 48 heures seulement**. Le formulaire [P0 CMB](#) est disponible sur le site internet du CMA. Le déclarant devra le renseigner et y joindre son dossier d'immatriculation pour obtenir :

- Un Siret ;
- Une carte d'artisan ambulant ;
- Une affiliation au régime de l'auto-entreprise ;
- Une affiliation à la [SSI](#).

Bon à savoir : la carte d'artisan ambulant permet au [travailleur indépendant](#) d'exercer hors de sa commune de résidence.

Faire un dossier de création

Le dossier de création **sera traité gratuitement par la CMA**. Il doit contenir les pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile ;
- Une pièce d'identité ;

- Une déclaration sur l'honneur ;
- Une attestation de non-condamnation ;
- Deux photos d'identité.

En remplissant le formulaire PO CMB, l'auto-entrepreneur menuisier pourra choisir :

- La périodicité de la déclaration du chiffre d'affaires (trimestrielle ou mensuelle) ;
- Le système d'imposition.

Obtenir son numéro SIRET

Une fois l'inscription de la micro-entreprise effectuée, la CMA se chargera de transmettre le dossier d'immatriculation à l'Insee. Ensuite, l'institut délivrera un certificat d'inscription au menuisier, avec son [Siret](#), qui est en quelque sorte l'**acte de naissance de l'auto-entreprise**. En effet, ce numéro permet d'identifier toutes les entreprises en exercice en France.

Quelles sont les obligations pour devenir menuisier en auto-entrepreneur ?

Le menuisier en auto-entrepreneur a **un certain nombre d'obligations à respecter**. La souscription d'assurance en fait partie. Dans la liste, on distingue également le respect des normes de sécurité et environnementales.

Bon à savoir : quand il réalise des travaux auprès de particuliers, il a également l'obligation de communiquer ses tarifs de manière claire et d'établir un devis s'ils en font la demande.

Assurances obligatoires

Les assurances du menuisier indépendant **se choisissent en fonction de la nature de ses missions**. Mais dans tous les cas, il doit souscrire les contrats suivants :

- Garantie décennale ;
- [Responsabilité civile professionnelle](#) ;
- Garantie biennale.

Cette dernière est **valable pendant deux ans, après la date de fin de travaux**. Elle est censée couvrir les éléments qui peuvent être dissociés de l'ouvrage. Souvent, elle est incluse dans la garantie décennale. Quant à celle-ci, elle protège contre les

dommages risquant d'affecter une construction, jusqu'à dix ans, comme le suggère son nom, après la réalisation des prestations du menuisier.

Au sujet de **l'assurance RC professionnelle**, elle est obligatoire pour les artisans et couvre aussi bien les dommages immatériels, matériels que corporels qu'ils pourraient causer à un tiers dans le cadre de leurs missions. En la souscrivant, le menuisier ne risque pas de voir sa responsabilité personnelle engagée, en cas de :

- Litige avec un client ;
- Dommages sur un chantier.

Bon à savoir : la [mutuelle pour auto-entrepreneur](#) fait partie des assurances qu'il est préférable de souscrire quand on est menuisier indépendant. Elle n'est pas obligatoire, mais vivement recommandée.

Il est tout aussi important de souscrire une [assurance multirisque professionnelle](#), même si cette démarche **ne constitue pas non plus une obligation** pour l'auto-entrepreneur menuisier. Elle garantit ses biens contre des risques tels que :

- Les incendies ;
- Le vol.

Normes de sécurité

Comme cité précédemment, le menuisier indépendant doit bien connaître les normes de sécurité et les appliquer lors de l'exercice de son activité, **surtout au cours de l'évacuation des déchets toxiques**. S'il en produit, il est tenu par exemple d'émettre des bordereaux spécifiques.

Normes environnementales

En faisant appel à un **artisan reconnu garant de l'environnement (RGE)**, les clients du menuisier peuvent obtenir des aides pour leurs travaux énergétiques. L'obtention d'un tel label permet de les séduire et de les fidéliser. Cependant, il est relativement coûteux.

FAQ

Comment peut-on justifier trois ans d'expérience professionnelle ?

Suivant la situation, il faut détenir l'un des éléments suivants : des fiches de paie, une attestation employeur ou un contrat de travail. Les métiers du BTP sont accessibles sans diplôme si l'on justifie de trois années d'expérience. Il est possible de créer une entreprise de bâtiment sans qualification si l'activité ne touche pas le bâti ni la structure.

Quelles sont les missions du menuisier ?

Le menuisier se charge notamment de dessiner des plans, assembler et monter des éléments de menuiserie et poser du vitrage. Mais parmi ses prestations, on retrouve également la fabrication de portes et de fenêtres, la pose de volets et le vernissage de diverses créations.

Quelles sont les missions de l'ébéniste ?

Il crée ou répare surtout du mobilier que celui-ci soit moderne ou ancien. C'est un métier d'art qui utilise une technique plus ciblée sur du bois noble. Il convient de noter que souvent, les créations de l'ébéniste sont des pièces uniques réalisées sur commande. Notons qu'il est possible de devenir menuisier-ébéniste.